

Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du lundi 1^{er} décembre 2025 à 17 heures 30
Salle du Marché Couvert à Avallon

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Sous réserve de modifications pour nécessités de projets/services, le Président informe que :
 - La prochaine réunion du Bureau communautaire aura lieu le lundi 08 décembre 2025 à 17 heures 30 au siège de la CCAVM à Avallon,
 - Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président informe qu'une réunion sera organisée courant janvier/février 2026 pour les communes intéressées par la lutte contre les pigeons.
- Le Président confirme que la signature pour la cession de deux parcelles sur la zone d'activités « Porte d'Avallon » au profit de la société RLT (*Morvan Motoculture*) a eu lieu le jeudi 06 novembre 2025 (*pour rappel : le montant de la cession s'élève à 111 598,55 euros HT pour une surface totale de 4 759 m²*).
- Le Président confirme que la date de signature pour la cession de cinq parcelles sur la zone d'activités « Porte du Morvan » au profit de la SH Magny (*STONEHEDGE*) a eu lieu le vendredi 21 novembre 2025 (*pour rappel : le montant de la cession s'élève à 1 610 392,20 euros HT pour une surface totale de 153 441 m²*).
- Compte tenu de l'information susvisée, le Président informe que la ligne de trésorerie pour un montant de 700 000,00 euros, afférente aux budgets principal et annexes hors budget autonome de gestion du service des déchets ménagers et assimilés et contractualisée par une délibération en date du 17 février 2025 pour une durée d'un an, a été remboursée. Il ajoute que cette ligne de trésorerie était complémentaire à la ligne de trésorerie récurrente annuellement de 800 000,00 euros pour les mêmes budgets.
- Après avoir expliqué le contexte de l'instruction des autorisations du droit des sols, le Président indique qu'il a signé un contrat de prestations concernant l'assistance de l'intercommunalité par la Sarl CAPURBA sise 75000 Paris, et précise qu'il n'y aura pas d'incidence sur la facturation du service commun aux communes.
- Le Président informe que la collectivité a reçu un arrêté d'attribution d'une subvention DETR 2025 pour un montant de 62 938,00 euros pour le financement de la création du bassin de rétention des eaux polluées par l'extinction éventuelle d'un incendie à la déchetterie à Étaule, étant précisé que ledit montant n'avait pas été inscrit au budget autonome 2025 de gestion du service des déchets ménagers et assimilés.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil communautaire (*cf. : mardi 28 octobre 2025*), le Président informe que le Bureau communautaire n'a pris aucune décision afférente à ses délégations.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- 2025-112 **Approbation de la déclaration de projet portant mise en compatibilité n° 1 du PLUi de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan pour le projet photovoltaïque à Arcy-sur-Cure au lieu-dit « Le Beugnon ».**

Rapporteur : Monsieur Didier IDES

Délibération : adoptée à la majorité des voix (33 voix pour, 25 voix contre et 3 bulletins blancs)

- 2025-113 **Soumission à évaluation environnementale et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable pour le projet de modification simplifiée n° 5 du PLUi de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan**

Rapporteur : Monsieur Didier IDES

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 6 : PETITE ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE

- 2025-114 **Maîtrise d'ouvrage déléguée temporaire pour un projet d'une micro-crèche à Asquins**

Rapporteurs : Madame Isabelle HOUË-HUBERDEAU et le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2025-115 **Autorisation de signature du marché de service d'assurances**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-116 **Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2026 « budgets principal et annexes hors budget autonome de gestion du service des déchets ménagers et assimilés**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-117 **Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2026 « budget autonome de gestion du service des déchets ménagers et assimilés »**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-118 **Attribution de compensation définitive 2025 afférente au service de la navette de la ville d'Avallon**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-119 **Attribution de compensation définitive 2025 afférente au service de la navette de la commune de Vézelay**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-120 **Attribution de compensation définitive 2025 afférente à la fiscalité des éoliennes avec la commune d'Arcy-sur-Cure**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

- 2025-121 **Attribution de compensation définitive 2025 afférente à la fiscalité des éoliennes avec la commune de Cussy-les-Forges**

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-122 Attribution de compensation définitive 2025 afférente à la fiscalité des éoliennes avec la commune de Thory

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-123 Attributions de compensation définitives 2025

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-124 Autorisation de programme et de crédits de paiement pour la création du Pôle « Petite Enfance-Jeunesse » sis rue de la Maladière à Avallon

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-125 Décision modificative n°2025-4 du budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés »

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-126 Décision modificative n°2025-1 du budget annexe 2025 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 9 : RESSOURCES HUMAINES

2025-127 Création d'un poste d'agent social polyvalent permanent et à temps plein (35/35^{ème}) de catégorie C en petite crèche (cuisine, ménage et animation) à compter du 02 janvier 2026

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité